Nations Unies S/PV.5081



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 novembre 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5081e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), le jeudi 18 novembre 2004 à 14 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 18 novembre 2004, le Conseil de sécurité a tenu sa 5081e séance à huis clos.
>
> Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Ministre égyptien des affaires étrangères, S. E. M. Ahmed Aboul-Gheit, a été invité à participer au débat.
>
> Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, S. E. M. Lazarus Sumbeiywo, a été invité à participer au débat.
>
> Le Conseil de sécurité a entendu des déclarations de S. E. le Ministre Aboul-Gheit et de S. E. M. Sumbeiywo.
>
> Les membres du Conseil, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, le Premier Vice-Président du Soudan, S. E. M. Ali Othman Taha, le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant du Président de l'Union africaine, S. E. M. Aminu B. Wali, et le Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, S. E. M. John Garang De Mabior, ont eu un échange de vues constructif. »

04-61491 (F) 181104 181104